



FIRCHIM FRANCE S.A.S.

Z.A. de la Glèbe - B.P. 262 - Savignac - 12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Cedex

Tél. : 05 65 81 16 37 - contact@firchim.fr - www.firchim.fr

Produits industriels d'hygiène, de maintenance et de dépollution

I121
12/22

BIO-VI

Complémentaire
de l'OXY-VI -

DÉGRAISSANT DÉTERGENT POUR MATÉRIELS ET SURFACES EN AGROALIMENTAIRE

Utilisable en mode de production biologique



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES - UTILISATIONS

- Puissant dégraissant, solubilise les graisses d'origine végétale ou animale.
- Nettoie efficacement les surfaces souillées de :
 - matières organiques ou salines, dépôts protéiques,
 - dépôts d'aliments de composition diverses,
 - dépôts de boues, dépôts de terre hydratés ou non,
 - tartres constitués de matières organiques (tartres vinicoles).
- Actif en eau de dureté élevée (conserve son haut pouvoir moussant et pénétrant).
- Sans odeur, sans chlorure.
- Se rince facilement.
- Miscible dans l'eau en toutes proportions.

UTILISATIONS

- Viti-viniculture : en association avec l'activateur OXY-VI (réf. I122), constitue une solution de nettoyage suractivée par la libération d'oxygène actif au moment de l'application. Cette méthode constitue une alternative à l'utilisation de nettoyant alcalin chloré pour des opérations de nettoyage, détartrage, dérougissement des surfaces, cuveries, circuits et matériels dans les ateliers vinicoles.
- Recommandé en Agriculture Biologique, en agroalimentaire, dans la restauration, dans les ateliers de préparation de plats cuisinés, locaux d'élevage....

MODE D'EMPLOI

Application polyvalente multi-secteur :

- Appliquer par pulvérisation, aspersion, trempage, brossage ou à l'éponge.
- Diluer dans l'eau chaude ou froide de 1 à 30 % selon l'état des surfaces :
- En désincrustation de supports très encrassés : 1 partie de produit pour 3 à 4 parties d'eau
- En nettoyages fréquents : 1 partie pour 50 à 100 parties d'eau
- Après nettoyage, rincer soigneusement à l'eau potable.

Application spécifique domaine viti-vinicole (détartrage du matériel de récolte, vendange ou vinification) :

- Utiliser en mélange avec l'activateur OXY-VI ; ne préparer Utiliser en mélange avec l'activateur OXY-VI ; ne préparer le mélange qu'au dernier moment, juste avant intervention.
- Terminer l'opération par un rinçage complet à l'eau potable.

	Ordre de mélange (eau + BIO-VI + OXY-VI)			Mode d'application	Rinçage
	1	2	3		
	Eau	Base alcaline OXY-VI	Activateur BIO-VI		
Pressoir mécanique ou à membrane	100	10 à 30 %	10 à 30 %	Pulvérisation	Rinçage complet à l'eau potable
Canalisations, tuyauterie	100	5 à 10 %	5 à 10 %	En circulation circuit fermé - NEP	
Cuveries, citernes, sols, murs, caniveaux	100	10 à 30 %	10 à 30 %	Pulvérisation	
Chaîne embouteillage	100	2 à 5 %	2 à 5 %	Pulvérisation	

IMPORTANT :

- Respecter l'ordre de mélange.
- Ne jamais mélanger les 2 constituants à l'état pur.
- Toujours utiliser BIO-VI et OXY-VI en proportions égales.

PRODUIT TECHNIQUE À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.



FIRCHIM FRANCE S.A.S.

Z.A. de la Glèbe - B.P. 262 - Savignac - 12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Cedex

Tél. : 05 65 81 16 37 - contact@firchim.fr - www.firchim.fr

Produits industriels d'hygiène, de maintenance et de dépollution

I121
12/22

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Concentration à base d'une association d'hydroxyde de sodium, de sels alcalins, séquestrant du calcaire, dégraissant et émulsifiant alkylglucoside.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect : liquide légèrement ambré

Odeur : alcaline caractéristique

Masse volumique : 1190 g/l

Réaction : fortement alcaline

pH pur : 14,50

pH à 1% : 13,50

Tension superficielle à 1% : 34,2 dyne/cm



CONFORMITÉ

Agents de surface conformes au règlement européen n°648/2004 et conformes à la directive n°2003/53 CE (absence de NPE). Agents tensioactifs de surface d'origine facilement renouvelable, et sélectionnés pour leur compatibilité avec l'environnement (Critères N.B 1 et N.B. 2).

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

Répond au cahier des charges concernant le mode de production et de préparation biologique des animaux et des produits animaux définissant les modalités d'application du règlement CEE N° 2092/91 (C.C. – REPAB – F) (Règlement CEE n° 2092/91 modifiés, arrêté interministériel du 28/08/00 paru au J.O. de la république Française du 30/08/00). Satisfait aux exigences de conformité annexe II partie E du règlement CEE/2092/91.



PRODUIT TECHNIQUE À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.

Page 1 sur 1

S. A. S. au capital de 326 249 € - R. C. Rodez 83 B 65 - Siret 327 511 218 00049
Code APE 2041Z - N° intracommunautaire FR 05 327 511 218